

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA)

L'OBJECTIF DU DLA ?

Accompagner les structures développant des activités et services d'utilité sociale créateurs d'emplois, dans leur démarche de consolidation économique et de développement.

▶ LE DLA C'EST QUI ?

Dans chaque département, une ou plusieurs structures compétentes assurent la fonction de DLA.

104 DLA à ce jour, portés par des structures variées : Fonds Territorial France Active, têtes de réseau associatives (Ligue de l'Enseignement, etc.), Comité de Bassin d'Emploi (CBE), associations d'appui à la vie associative, Comité d'Expansion, Boutique de Gestion, Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL), etc.

Les DLA sont financés par l'État, la Caisse des dépôts, le Fonds Social Européen et selon les cas d'autres partenaires comme les collectivités locales.

▶ LE DLA POUR QUI ?

Le DLA s'adresse aux structures qui développent des activités et services d'utilité sociale reconnues sur un territoire, qui créent de l'emploi, par exemple : une association loi 1901, une structure coopérative, une structure d'insertion par l'activité économique...

Il s'agit plus particulièrement de structures qui :

- ont la volonté de consolider leurs activités, de pérenniser leurs emplois,
- ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe,
- s'interrogent sur leur stratégie de consolidation, de développement de leurs activités.

▶ COMMENT ÇA MARCHE ?

Le DLA permet à une structure **de bénéficier d'un diagnostic partagé de sa situation, de sa capacité de consolidation économique et de ses besoins d'appui**. Si la structure accepte les préconisations qui découlent de ce diagnostic, le chargé de mission DLA élabore avec elle et met en place **un plan d'accompagnement**, qui comprend une ou plusieurs actions d'appui sous forme d'ingénieries individuelles ou collectives, financées par le DLA et réalisées par des prestataires. Il assure un suivi **du plan d'accompagnement et mesure son impact** sur le développement des activités et des emplois.

Le DLA fédère autour de lui et au sein de ses comités d'appui et de pilotage des acteurs du développement local dans le secteur d'intervention de la structure (collectivités locales, banques, coordinations et fédérations associatives...). Il constitue ainsi une opportunité pour définir collectivement une démarche d'accompagnement des activités, des services et des structures sur un territoire.

L'Avise anime le dispositif DLA pour le compte de l'Etat et de la Caisse des Dépôts.

▶ LE DLA EN CHIFFRES

Depuis sa mise en place sur le territoire national en 2003, près de **26 200** structures d'utilité sociale, représentant **269 900** emplois consolidés, ont bénéficié de l'action du dispositif DLA.

La Lettre nationale du dispositif DLA

Abonnez-vous dès maintenant !

Retrouvez dans ce nouveau « trimestriel » toute l'actualité du dispositif : exemples, témoignages, analyses, chiffres...

L'essentiel pour découvrir et comprendre le dispositif DLA.

Abonnement gratuit sur simple demande par mail à lettredla@avise.org

A télécharger gratuitement sur www.avise.org

Pour plus d'informations et contacter l'interlocuteur DLA de votre département, rendez-vous sur le site de l'Avise et consultez la cartographie nationale des DLA – C2RA www.avise.org rubrique DLA-C2RA-CNAR